

**AUTO ÉCOLE**  
**PONCET**



**CHALON SUR SAÔNE**  
**SAINT MARCEL**  
**CHATENOY LE ROYAL**

[www.automotoecoleponcet.fr](http://www.automotoecoleponcet.fr)

**FORMATION PERMIS B – Boîte Automatique (HORS raison médicale)**

**Formule 13 leçons**

La formule comprend :

- |  |       |
|--|-------|
| ⇒ Accès salle de code illimité pendant 6 mois (avec cours en salle + accès code internet)  | 200 € |
| ○ Puis 50€/mois supplémentaire   |       |
| ⇒ 1 Appli téléphone (code salle) + 1 pochette de suivi pédagogique numérique<br>+ 1 livre de code + 1 Livret d'Apprentissage numérique | 90 €  |
| ⇒ Frais de dossier, de suivi logiciel, création dossier inscription ANTS   | 110 € |
| ⇒ 13 leçons de conduite (1 leçon = 1h détaillée dans les CGV)  | 715 € |

---

**1 115 €**

**OPTIONS HORS FORMULE :**

1 Évaluation	50 €
Stage code 3 jours avec formateur en salle	220 €
Redevance pour passage examen de code (tarif réglementé et obligatoire)	30 €
Leçon de conduite supplémentaire (au-delà du minimum légal obligatoire)	55 €
Frais d'accompagnement à l'examen du code à Mâcon (DYS/ sourds et malentendants)	60 €
Si Conduite supervisée : Rendez-vous préalable :	100 €
Frais d'accompagnement à l'examen de conduite	55 €



**Conditions requises** : Le permis de conduire de la catégorie B permet la conduite de tous les véhicules de tourisme et des véhicules utilitaires dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Pour s'inscrire au permis B, il faut être âgé de 16 ans.

Pour vous présenter à l'examen pratique, vous devez avoir 17 ans à la date de l'examen pratique et obtenu l'épreuve théorique (le code).

### **Programme de formation :**

- **une évaluation** de départ afin de déterminer le nombre de leçons et le cout de la formation (le nombre de leçons ne peut être inférieur au minimum défini par la loi)

- **une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts- stationnement, visibilité - éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

- **une formation pratique** : 4 grandes compétences définies par le REMC (selon la GDE : Goals of Driver Education) : 1 -Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul. 2- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction. 3. Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération. 4. Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

### **Objectifs de la formation :**

- Connaître votre véhicule et être capable à déceler les défauts techniques les plus importants,
- maîtriser les commandes du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses,
- Assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, percevoir et anticiper les dangers engendrés par la circulation,
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet,
- Conduire dans le respect de l'environnement et adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

### **Nos engagements :**

- Une formation de haut niveau pour votre sécurité et votre réussite : un suivi individualisé est effectué régulièrement.
- Un calendrier de formation adapté à votre rythme aussi bien en phase théorique que pratique
- Cours individuels ou collectifs (au choix) avec des formateurs agréés, compétents et régulièrement formés
- Des équipements adaptés intégrant les nouvelles technologies



## **HORAIRES OUVERTURE BUREAUX :**

- Bureau de Chalon :

- ⇒ Lundi : **13h à 18h.**
- ⇒ Mardi au vendredi : **10h à 12h et 13h à 18h.**
- ⇒ Samedi **de 8h à 13h.**

- Bureau de Saint Marcel :

- ⇒ Lundi : **Fermé**
- ⇒ Mardi : **13h à 18h**
- ⇒ Mercredi et Jeudi : **8h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Vendredi : **10h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Samedi : **8h à 13h**

- Bureau de Chatenoy le Royal :

- ⇒ Lundi et Jeudi : **Fermé**
- ⇒ Mardi : **15h à 18h**
- ⇒ Mercredi : **8h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Vendredi : **13h à 18h**
- ⇒ Samedi : **8h à 13h**

- Bureau de Chalon Niepce :

- ⇒ Lundi : **Fermé**
- ⇒ Mardi et Vendredi : **13 h à 18 h**
- ⇒ Mercredi : **8h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Jeudi : **9h à 12h et 13h à 18h**
- ⇒ Samedi : **8 h à 13 h**

### **COURS DE CODE COLLECTIFS AVEC UN FORMATEUR**

**Bureaux de Chalon et St Marcel :** le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h

**Bureau de Chatenoy Le Royal et Chalon Niepce:** le mercredi de 14h à 16h

## **FORMATION PRATIQUE :**

Les leçons de conduite ont lieu du lundi au vendredi de 08h à 19h et le samedi de 08h à 14h. Elles sont fixées selon vos disponibilités. Une formation simultanée entre la théorie et la pratique peut vous être proposée afin d'optimiser votre apprentissage.



**Règlement :** 3 fois sans frais réparti comme suit :

Lors de l'inscription, il sera demandé la somme de 400 €

Le mois suivant : un règlement de 385 €

Le mois d'après : un règlement de 330 €

N'hésitez pas à nous demander sur les différentes aides de l'état pour le financement de votre formation !

Tarifs valable à partir du 01 février 2024

Nous sommes agréés permis 1€ par jour auprès de l'Etat.

Nous avons également un marché public avec le conseil régional pour percevoir l'aide au permis de 300€

Nous sommes également éligible à l'utilisation du CPF.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter par mail :

[automotoecoleponcet@hotmail.fr](mailto:automotoecoleponcet@hotmail.fr)

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous connecter sur notre site :

[www.automotoecoleponcet.fr](http://www.automotoecoleponcet.fr)

**Liste des documents nécessaires :**

- 1 Photo d'identité agréée ANTS (code numérique) + 1 photo d'identité
- Photocopie carte d'identité de l'élève + photocopie du permis si une catégorie déjà obtenue.
- Photocopie carte d'identité du représentant légal pour mineur + photocopie du livret de famille si pas au même nom.
- Copie ASSR 2 + Recensement + JDC
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, avis d'imposition) + photocopie carte d'identité de l'hébergeant avec attestation d'hébergement signée par l'hébergeur et l'hébergé
- 1 carnet de timbres
- Adresse mail valide.

**TARIF PRIVILEGE APPLICABLE SUR CETTE FORMULE**

hors financement CPF , OPCO etc....

N'hésitez pas à demander au secrétariat les conditions d'éligibilité.

Les leçons de conduite supplémentaires seront à régler au fur et à mesure de leur planification. Toutes prestations impayées annulent de fait l'inscription aux examens.

Tout retard de paiement annule de fait les leçons déjà planifiées. Au-delà de 2 absences consécutives sans avertissement préalable, l'établissement se réserve le droit de suspendre la formation et d'annuler les leçons déjà placées. Se reporter au CGV et au règlement intérieur sur le site de l'auto école.

Les prix sont indiqués en TTC, sachant que nous sommes soumis à une TVA de 20%. Le « forfait code » de 50€ par mois s'entend à date anniversaire. Tout mois commencé est dû sans remboursement possible.

